

Point sur la mise en œuvre des titres restaurants dématérialisés.

Le marché a été conclu cet été avec NATIXIS après de longs échanges. Le calendrier est stabilisé pour une mise en place opérationnelle sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM au **1^{er} janvier 2017**.

FO FINANCES réclame une communication aux agents plus en amont et une formation en direction des services gestionnaire le plus tôt possible.

La direction Générale annonce que la formation débutera fin octobre pour les services des Ressources Humaines et les agents seront destinataires **d'un flyer** avec le dernier envoi papier des titres restaurants.

Les cartes APETIZ, supports du titre dématérialisé, seront distribuées aux agents aux alentours du **20 décembre 2016**.

Modalités de fonctionnement

- La carte sera activée dès la première saisie du code confidentiel
- vous n'êtes plus limités à l'équivalent de 2 titres par jour (12 €) mais à **19 Euros** par jour et sans limite de transaction dans la limite des **19 €** et ou de la somme créditée sur votre carte
- Il n'y aura plus de limite de date d'utilisation des titres non utilisés
- En cas de perte ou de vol, l'agent devra faire opposition et son solde sera préservé.
- le titre ne devait être **utilisable que dans le département d'exercice**
- La carte est utilisable chez tous les commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique et affiliés à la Commission Nationale des Titres Restaurants (CNTR).

Vous pourrez trouver les commerçants agrégés

https://www.apetiz.com/jcms/fr/beneficiaires/avantages-de-la-carte-titre-restaurant-hen_5003.html

- Chacun pourra gérer sa carte (consultation du solde, des dernières transactions, visualisation des chargements, opposition etc.) par téléphone, Smartphone **09 72 72 72 09** (*Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon opérateur*) ou sur un espace personnel sécurisé sur le site de NATIXIS INTERTITRES (www.apetiz.com).

https://www.apetiz.com/jcms/fr/beneficiaires/mon-compte-apetiz-hen_5004.html

Gestion de votre carte APETIZ

- Ce titre dématérialisé est une carte nominative « APETIZ », sera comme une carte bancaire avec **code secret** de 4 chiffres
- le paiement sans contact sera possible.
- Les modalités d'attribution du titre restaurant sont inchangées (18 titres d'une valeur de **6 €** pour un agent à temps complet).
- Votre carte sera chargée du montant correspondant à votre dotation de titres (**nb de jour X 6 €**) avec un maximum **18 titres** soit **108 €**.
- La carte sera rechargée tous les mois par le gestionnaire après visa des demandes

